

Communiqué phytosanitaire



nº 36 du 2 octobre 2024

SOMMAIRE

Arboriculture

Feu Bactérien

Viticulture

- Météo
- Drosophila suzukii
- Filets de protection contre les oiseaux
- Formation continue
- Enquête FiBL

ARBORICULTURE

FEU BACTÉRIEN

Toutes les parcelles de pommiers atteintes de feu bactérien en 2024 doivent être contrôlées en automne afin de détecter et d'éliminer les arbres présentant des chancres. C'est une étape clé dans la lutte contre cette maladie, car l'élimination des chancres permet de réduire fortement la pression de base pour la saison prochaine. Pour rappel : un seul chancre peut infester toute une parcelle!

Il s'agit de contrôler l'infestation du porte-greffe. Un des symptômes est un rougissement précoce de tout le feuillage. Une fois le rougissement détecté, il faut vérifier s'il y a des chancres sur le tronc. Les arbres présentant ces deux symptômes sont entièrement infestés et doivent être arrachés, dessouchés et éliminés par incinération. Les premiers pommiers décolorés / chancrés ont déjà été détectés! Le contrôle des pommiers doit être effectué avant le changement « normal » de coloration des feuilles.



Chancre de feu bactérien sur pommier



Rougissement précoce sur pommier

VITICULTURE

MÉTÉO

De l'air doux et humide en provenance des latitudes tropicales a provoqué de fortes pluies la nuit du jeudi 25 au vendredi 26 septembre dernier. Une importante variabilité spatiale dans les quantités d'eau tombées est à relever. La région de Martigny a été la plus touchée avec 60 mm de pluie. Les environs de Sion ont cumulé 40 mm et les régions de Sierre-Salquenen ont enregistré 35 mm sur cet épisode pluvieux.

Les pluies ont pris fin suite au passage d'un front froid. Le milieu de cette semaine sera également marqué par des précipitations avant de laisser place à un temps à priori plus sec jusqu'au début de la semaine prochaine.

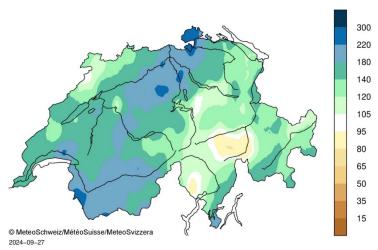


Figure 5. Répartition spatiale des sommes de précipitations du 1er au 26 septembre 2024, représentée en % de la norme 1991-2020.

Septembre 2024

Le mois de septembre en Valais a été légèrement plus frais et surtout plus humide que la norme (1991-2020). Sur les trois stations de mesures suivies Aigle-Sion-Viège, les cumuls de pluie ont dépassé de 80 à 95% les valeurs de saisons. A Sion, il a par exemple plu 70 mm contre une norme de 38 mm. Le nombre de jours de pluie a également été plus important passant de 6 jours habituellement à 9 jours en 2024.

Développement de pourritures

Les conditions régulièrement humides favorisent l'installation de foyers de pourritures grises et acétiques. Soyez attentifs au développement de ces deux formes de pourriture et miser sur un tri systématique. A ce stade, les cépages avec des pellicules fines et des grappes compactes comme le Pinot noir peuvent marquer des développements de pourritures plus importants.

→ Vendanger les parcelles qui commencent à lâcher.



Pinot noir, Chamoson 30.09.2024, pourriture grise et acétique

Drosophila Suzukii

En comparaison à la semaine passée, le contrôle des pontes de *Drosophila suzukii*, principalement sur les cépages rouges tardifs, révèle une diminution du pourcentage de baies avec pontes. Seul un échantillon de Syrah présentait des pontes à un taux de 4% alors qu'il en y avait 8% la semaine passée. Les autres échantillons en étaient indemnes.

Nous vous conseillons toutefois de rester vigilant en surveillant attentivement l'état sanitaire de vos cépages à maturité tardive. L'observation d'une dégradation de la vendange (piqûre acétique, jus qui s'écoule des raisins, perforation des baies par des insectes) doit motiver une anticipation de la récolte.

Pour rappel : Ne pas restituer le marc dans le vignoble avant la fin des vendanges des spécialités tardives car il est très attractif pour *Drosophila suzukii*.

Résultat du contrôle des échantillons issus de parcelles à risque

Le détail des résultats est visible sur : Insect Monitoring D. suzukii ponte (mis à jour tous les mercredis).

Prélèvement le 30 septembre (7 échantillons) :

Aucune ponte	1 Gamaret ; 1 Pinot noir ; 2 Cornalin ; 2 Humagne rouge
2 à 4 % de baies avec ponte	1 Syrah

FILETS DE PROTECTION CONTRE LES OISEAUX

Contrôler régulièrement les filets pour libérer les éventuels animaux capturés. Les filets de protection doivent être évacués de la parcelle sitôt la parcelle vendangée. Laissés dans la parcelle ou en bordure de celle-ci, ils constituent potentiellement un piège pour les petits mammifères et les oiseaux.

Pour rappel : quiconque installe un filet de manière inadaptée et omet de contrôler régulièrement la présence éventuelle d'animaux piégés, encourt le risque d'une poursuite pénale.

Voir: Protection conforme du vignoble, respectueuse des oiseaux et des autres animaux. (agroscope.ch).

AGENDA DES FORMATIONS CONTINUES

Agridea – Energie et durabilité en cave viticole

La réduction de l'énergie en cave et de l'eau utilisée pour produire du vin est un sujet d'actualité pour les conseillers techniques, les vignerons et autres personnes en lien avec la production de vin. Cette journée offre l'opportunité d'aborder les thèmes de la politique énergétique et des mesures d'efficacité énergétique, du plan climat, des énergies renouvelables - de la valorisation des déchets aux perspectives énergétiques 2050+, en passant par les systèmes de production d'énergie durables. Les aspects financiers seront discutés au travers du des programmes de subventions énergétiques, du programme Effivini de la plate-forme AgroCleanTech.

Date et horaire: mardi 26 novembre 2024, 8h15 à 16h30

Lieux : Ecole d'Agriculture du Valais, Espace Chavaz suivi d'une visite du Domaine de l'Orpailleur couplé à un retour d'expérience du Domaine Gilliard.

Informations supplémentaires et inscriptions : Energie et durabilité en cave viticole - AGRIDEA (abacuscity.ch), inscription obligatoire d'ici au 19 novembre 2024.

ENQUÊTE FIBL

Merci de prendre quelques minutes pour répondre à l'enquête sur la saison viticole 2024 en viticulture biologique: Bilan de la saison 2024 en viticulture bio (google.com).

Ce questionnaire permet d'obtenir un retour des pratiques effectuées sur le terrain afin d'améliorer les conseils et appuis proposés.

Aucune question n'est obligatoire et vous pouvez répondre de manière anonyme si vous le souhaitez. Toutes les réponses individuelles seront traitées de manière confidentielle.

Service cantonal de l'agriculture